

COMPTE-RENDU
Conseil Municipal du 10 mars 2010
20 H 00

PRESENTS : MARTINEAU Christian, JUNQUA Hélène, MARMIN Valérie, THOMAS Jeanne, GAUTHIER Thierry, BRUNET Régis, MICHELET Jean-Luc, PELLETIER Martine, JOULIN Francis, AUBRY Françoise, AUGRY Mikaël, CARRIOT Samuel, BRION Luc, DUDOIGNON Florence, LADENISE Annie, TOUTARD JALADEAU Joël

PROCURATIONS :

SAUVAGE Corine à AUBRY Françoise
BAZILE Emmanuel à BRUNET Régis
DUMAS Valérie à JUNQUA Hélène
ARNAULT Nathalie à JOULIN Francis

ABSENTS EXCUSES :

LACOMBE Estelle

Monsieur le Maire débute la séance en informant l'assemblée du nombre de procurations.

Il propose de désigner Hélène JUNQUA comme secrétaire de séance.

Il est donné lecture du résumé des délibérations du 10 février 2010 pour signature par l'ensemble des Conseillers Municipaux.

Il rappelle l'ordre du jour qui se décompose comme suit :

1. Personnel : transformations de postes
2. Marchés publics : dématérialisation des procédures
3. Ecoles : acceptation d'un sous-traitant pour le projet d'agrandissement
4. Bâtiments communaux : bail commercial SITIS
5. Urbanisme : débat préalable sur les orientations du PADD
6. Urbanisme : acquisition d'une parcelle
7. Urbanisme : renumérotation de la route de la Forêt
8. Urbanisme : reprise de voies et réseaux dans le domaine public
9. Urbanisme : convention de servitude

Il est proposé de retirer le point n°9 de l'ordre du jour et d'ajouter trois points à l'ordre du jour

10. Personnel : création d'un emploi en contrat unique d'insertion
11. Equipement communal : acquisition de défibrillateurs
12. Aide d'urgence : sinistrés de la tempête Xynthia

1. Personnel : transformations de postes

Régis BRUNET indique qu'afin de faciliter le déroulement de carrière des agents de la commune au cours de l'année 2010, il est proposé de procéder à la transformation des postes suivants :

Avancement suite à réussite à l'examen professionnel au grade d'adjoint administratif de 1^{ère} classe

- Création d'un poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe
- Suppression d'un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe

Avancement à l'ancienneté au grade de Rédacteur Chef

- Création d'un poste de rédacteur chef
- Suppression d'un poste de rédacteur principal

Il propose de transformer ces postes à compter du 1^{er} mars 2010 et d'adopter le nouveau tableau des effectifs ci-après.

TABLEAU DES EFFECTIFS au 01/03/2010

| Services | Catégorie | Effectifs budgétaires | Pourvus | Non Pourvus | dont temps non complet |
|--|-----------|--------------------------|-----------|----------------|------------------------------|
| Administratifs | | | | | |
| Attaché Principal | A | 1 | 1 | | |
| Rédacteur Chef | B | 1 | 1 | | |
| Adjoint administratif territorial 1 ^{ère} classe | C | 2 | 2 | | 1 |
| Adjoint administratif territorial 2 ^{ème} classe | C | 3 | 3 | | |
| Adjoint d'animation 2 ^{ème} classe | C | 1 | | 1 | |
| Adjoint technique territorial 2 ^{ème} classe | C | 1 | 1 | | |
| <i>Sous-total</i> | | 9 | 8 | 1 | 1 |
| Techniques | | | | | |
| Contrôleur de travaux | B | 1 | 1 | | |
| Agent de Maîtrise | C | 1 | | 1 | |
| Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe | C | 1 | 1 | | |
| Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe | C | 2 | 2 | | |
| Adjoint Technique Territorial 2 ^{ème} classe | C | 3 | 3 | | |
| <i>Sous-total</i> | | 8 | 7 | 1 | 0 |
| Ecoles | | | | | |
| ATSEM 1 ^{ère} classe | C | 5 | 5 | | 2 |
| Adjoint Technique Territorial 2 ^{ème} classe | C | 7 | 7 | | 5 |
| <i>Sous-total</i> | | 12 | 12 | 0 | 7 |
| Maison de la Forêt | | | | | |
| Adjoint administratif territorial 2 ^{ème} classe | C | 1 | 1 | | |
| <i>Sous-total</i> | | 1 | 1 | 0 | 0 |
| Total | | 30 | 28 | 2 | 8 |

Hélène JUNQUA demande quelles seront les incidences financières de ces avancements et les conditions de cet avancement.

Il est répondu que ces avancements correspondent aux avis favorables transmis au Centre de Gestion de la Vienne suite à l'envoi des tableaux d'avancement pour l'année 2010.

Jeanne THOMAS sollicite des explications sur l'avancement au grade de rédacteur chef.

L'agent est promouvable au 4^{ème} échelon du grade de rédacteur chef puisqu'il a atteint le 6^{ème} échelon de rédacteur principal (promotion possible à partir du 5^{ème} échelon de rédacteur principal ou après obtention de l'examen professionnel).

Il en résulte un gain immédiat de 2 points d'indice majoré (soit 9,21 € brut mensuel) et de 25 points d'indice majoré entre le 8^{ème} et dernier échelon de

rédacteur principal et le 7^{ème} échelon et dernier de rédacteur chef (soit 116,40 € brut mensuel) qui sera au plus tôt atteint le 01/07/2015.

Jeanne THOMAS souhaiterait, concernant l'avancement au choix du personnel, qu'un règlement interne soit mis en place définissant prioritairement la durée minimale devant intervenir entre chaque avancement au choix.

Elle regrette que l'argent public soit dépensé ainsi et ne fait plus confiance à l'équipe municipale. Elle répète que certains agents ne travaillent pas et sont promus.

Hélène JUNQUA demande, devant l'absence manifeste de problème de légalité, que la délibération soit votée sans plus attendre et s'oppose fermement au retrait demandé de cette délibération

Christian MARTINEAU conclut le débat en proposant de passer au vote.

Le Conseil Municipal adopte cette proposition.

Pour : 12

Contre : 2 (Jeanne THOMAS, Luc BRION)

Abstentions : 6 (Mikaël AUGRY, Florence DUDOIGNON, Samuel CARRIOT, Annie LADENISE, Joël TOUTARD JALADEAU, Jean Luc MICHELET)

2. Marchés publics : dématérialisation des procédures

Régis BRUNET informe l'assemblée de l'obligation pour les collectivités depuis le 1^{er} janvier 2010, de disposer d'un "profil acheteur" et de publier les AAPC et DCE sur ce profil pour tous les marchés d'un montant supérieur à 90 000 € HT. Vienne Services propose une solution de dématérialisation aux communes de la Vienne comprenant un accès à la plateforme, la formation de 2 agents de la collectivité. Les tarifs sont ensuite dégressifs en fonction du nombre de consultations par an.

Jeanne THOMAS quitte la salle.

Jean Luc MICHELET demande que soient précisés les coûts.

- Tarifs forfaitaires à la signature :

| | |
|--------------------------|-------|
| Accès à la plateforme | 150 € |
| Formation de deux agents | 158 € |

- Tarif unitaire par consultation :

| | - de 3 par an | de 3 à 10 par an | + de 10 par an |
|--------------------------|---------------|------------------|----------------|
| Marché formalisé | 45 € | 35 € | 25 € |
| Marché procédure adaptée | 100 € | 75 € | 50 € |
| AAPC | 8 € | 6,50 € | 5 € |

Il est donc proposé d'autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention avec Vienne Services relative à la dématérialisation des marchés publics.

Le Conseil Municipal adopte cette proposition à l'unanimité.

3. Ecoles : acceptation d'un sous-traitant pour le projet d'agrandissement

Christian MARTINEAU indique que dans le cadre de sa mission de maîtrise d'œuvre, l'Agence Espace 3 a proposé à la commune de sous traiter une partie de sa mission d'économie de la construction au cabinet SECOBA. Afin de ne pas retarder l'avancement du projet et sur les conseils de l'ATD, le Maire a accepté de signer l'acte de sous-traitance.

Il convient d'informer le Conseil Municipal de l'acceptation de ce sous-traitant.
Luc BRION demande si la qualité du travail du sous-traitant sera identique.
Christian MARTINEAU précise que le travail sera le même.

Le Conseil Municipal adopte cette proposition à l'unanimité.

4. Bâtiments communaux : bail commercial SITIS

Christian MARTINEAU rappelle que lors du Conseil municipal du 9 décembre 2009, le Conseil Municipal a approuvé l'acquisition du bien immobilier et de la parcelle AL 153, place des Tamisiers et la continuité du bail commercial en cours avec l'EURL Ma Petite Entreprise

L'acquisition est effective depuis le 10 février 2010.

Compte tenu du démarrage difficile de l'activité, de la volonté de la commune de maintenir l'activité commerciale dans le centre bourg et du coût d'acquisition du bien immobilier, il est proposé de diminuer le montant du loyer de 655,53 € HT à 450 € HT.

Mikaël AUGRY rappelle que le prix d'acquisition était faible et qu'il n'est pas anormal de mettre un loyer en cohérence.

Hélène JUNQUA évoque ses inquiétudes quant à la pérennité de ce commerce (horaires d'ouverture, approvisionnement des rayons,...).

Christian MARTINEAU explique que ces préoccupations ont été signalées au gérant lors de leur rencontre.

Martine PELLETIER rappelle que lors des débats préparatoires au Conseil, il avait été proposé de diminuer le loyer pendant un an seulement.

Françoise AUBRY exprime ses doutes quant à l'impact d'une baisse du loyer et s'inquiète également de l'approvisionnement et de la rotation des produits frais notamment.

Francis JOULIN rappelle que la commune a fait le choix de racheter le local pour maintenir ce commerce en centre bourg et rappelle les nombreuses réclamations parvenues en Mairie pendant la période de fermeture à l'automne dernier.

Mikaël AUGRY propose en conclusion de diminuer le loyer mensuel à 450 € HT pendant 3 ans et de le renégocier éventuellement à l'échéance du bail.

Le Conseil Municipal adopte cette proposition de diminution du loyer mensuel à 450 € HT pendant 3 ans et autorise le Maire ou son représentant à signer le bail commercial à l'unanimité.

5. Urbanisme : débat préalable sur les orientations du PADD

Christian MARTINEAU rappelle que lors du dernier Conseil municipal, il avait été exposé l'état d'avancement de la révision du PLU et du PADD. Ce point n'avait toutefois pas été soumis au vote alors qu'il convient que l'ensemble des communes de la CAP adopte une délibération de principe indiquant que

- le débat sur le projet du Projet d'Aménagement Développement Durable (PADD) a eu lieu,
- il convient d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires.

Le Conseil Municipal adopte cette proposition.

Pour : 18

Abstentions : 1 (Annie LADENISE)

6. Urbanisme : acquisition d'une parcelle

Christian MARTINEAU rappelle que par délibération n°86/2009 en date du 7 juillet 2009, le Conseil Municipal s'était prononcé favorablement pour l'acquisition à titre gracieux de la parcelle AL 275, propriété de Monsieur Claude JOYEUX.

En contrepartie, la collectivité s'était engagée à déplacer la clôture existante entre les parcelles AL 275 et AL 282.

Monsieur JOYEUX s'est par la suite rétracté et souhaite désormais vendre son terrain à la collectivité.

Après négociation avec le propriétaire, il est donc proposé de procéder à l'acquisition du terrain pour un montant de 500 €, de prendre à la charge de la commune le déplacement du compteur d'eau et de la clôture du terrain et d'autoriser le Maire ou son représentant à signer les documents nécessaires à cette acquisition.

Le Conseil Municipal adopte cette proposition à l'unanimité.

7. Urbanisme : renumérotation de la route de la Forêt

Compte tenu des constructions et divisions de propriétés intervenues route de la forêt, il convient de procéder à sa renumérotation côté impair.

La nouvelle numérotation est la suivante :

| →Ancienne Adresse | Parcelle cadastrale | →Nouvelle Adresse |
|--------------------------|----------------------------|--------------------------|
| 41 Route de la Forêt | AP 73 | 39 route de la Forêt |
| 41 Route de la Forêt | AP 77 | 41 route de la Forêt |
| Non déterminée | AP 70 | 41 bis route de la Forêt |
| 41C Route de la Forêt | AP 46 | 41 ter route de la Forêt |

Hélène JUNQUA explique que ces mesures, exigées par la poste, sont impopulaires parce qu'elles impliquent notamment le changement des plaques d'immatriculation dont le coût est supporté par les propriétaires ou locataires.

Jean Luc MICHELET exprime son mécontentement vis-à-vis de la Poste qui impose ces renumérotations pour assurer la distribution du courrier.

Il est décidé d'adresser un courrier à la Poste regrettant cet état de fait et qui permettra de répondre aux administrés qui sollicitent des explications.

Le Conseil Municipal adopte cette proposition de renumérotation à l'unanimité.

Hélène JUNQUA quitte la salle.

8. Urbanisme : reprise de voies et réseaux dans le domaine public

Christian MARTINEAU rappelle le contexte de l'enquête publique relative à la reprise des voies, réseaux et espaces verts dans le domaine public du lotissement de la Chesnaie et du lotissement de la Vallée qui s'est déroulée du 1^{er} au 31 décembre 2009.

Les observations formulées au cours de l'enquête n'ayant pas apporté d'éléments remettant en cause cette reprise. Le Maire de Montamisé a émis un avis favorable à la reprise de ces voies et réseaux dans le domaine public

Il est donc proposé de procéder à la reprise des voies, réseaux et espaces verts concernés à compter du 1^{er} janvier 2010.

Christian MARTINEAU précise que la commune fera procéder à ses frais à la vérification des panneaux de basket situés dans le lotissement de la Chesnaie. En cas de non-conformité, les installations seront démontées.

Le Conseil Municipal adopte cette proposition.

Pour : 16

Abstentions : 1 (Luc BRION)

Hélène JUNQUA rejoint l'assemblée

9. Personnel : création d'un emploi en contrat unique d'insertion

Luc BRION présente la proposition de la commission action sociale de créer un poste d'adjoint technique dans le cadre du dispositif contrat d'accompagnement vers l'emploi. La personne recrutée est une personne handicapée de la commune. Elle serait recrutée pour une durée initiale de 6 mois renouvelable dans la limite de 24 mois, pour une durée hebdomadaire de travail de 20h/semaine et serait mise à disposition du CCAS de la commune. Ce montage permettra à la collectivité de comptabiliser cet emploi au regard de l'obligation d'emploi de personnes handicapés.

Son tutorat sera assuré par Jeanne THOMAS, en sa qualité de Vice Présidente du CCAS.

Elle exercera les missions suivantes :

- Accompagnement des personnes âgées (rendez-vous médicaux, courses,...)
- Portage de livres à domicile
- Visite des personnes isolées dans le cadre du plan grand froid et canicule
- Permanences d'initiation à l'informatique avec le club des Aînés ruraux
- Petits travaux à domicile

Christian MARTINEAU demande à ce que le dernier point ne soit pas mis en œuvre afin de ne pas concurrencer le secteur privé.

Martine PELLETIER approuve complètement l'idée de mettre en place une action de portage de livres à domicile mais regrette l'absence d'échanges sur les modalités de mise en œuvre de cette action d'autant qu'elle avait envisagé de proposer cette action à l'une des bénévoles de la bibliothèque.

Régis BRUNET regrette en tant qu'adjoint en charge du personnel de ne pas avoir été associé à l'élaboration du profil de poste.

Françoise AUBRY s'associe à ces remarques concernant le profil de poste et s'interroge sur l'utilisation d'un véhicule (de la commune ou non) par la personne recrutée (souci d'assurance ?)

Martine PELLETIER, en tant que conseillère en charge de la bibliothèque municipale réitère sa demande d'un travail en commun et le besoin de former la personne recrutée avant de mettre en place l'action.

Hélène JUNQUA demande quelles sont les compétences informatiques de la personne recrutée.

Valérie MARMIN demande à ce qu'un travail soit fait entre le CCAS et Régis BRUNET.

Martine PELLETIER répète qu'elle n'est pas opposée à ce recrutement mais demande à être associée pour les questions qui la concernent.

Jean Luc MICHELET indique qu'il est d'accord sur le dossier.

Hélène JUNQUA indique être d'accord sur le principe de recrutement et souhaite que le profil de poste puisse être affiné ultérieurement.

Valérie Marmin propose que l'on vote le principe du recrutement et que soit revu ultérieurement le détail des missions.

Le Conseil Municipal adopte la proposition de création d'un emploi en Contrat Unique d'Insertion pendant 6 mois à l'unanimité.

10. Equipement communal : acquisition de défibrillateurs

Hélène JUNQUA rappelle que la CAP a proposé à l'ensemble des communes l'installation d'un défibrillateur par commune (pour milieu intérieur : 1301,36 € HT – pour sites extérieurs : 2 311,36 € HT).

Christian MARTINEAU a donné son accord à la commission Sport de la CAP pour une implantation en façade de la Mairie.

Hélène JUNQUA indique qu'une victime d'accident cardiaque perd 10 % de chance de survie par minute écoulée. Le taux de survie passe de 3% (chances de survie sans séquelles lors d'une prise en charge par les services de secours) à 30% lorsque la victime est prise en charge immédiatement. Si le sauveteur est formé aux techniques de massages, ce taux de survie passe à 60 % d'où l'importance de la formation. Un défibrillateur cardiaque réduit l'épisode de fibrillation ventriculaire souvent présent au début de l'accident cardiaque conduisant à l'arrêt cardiaque.

La Commission urbanisme a émis un avis favorable à l'achat de 2 défibrillateurs supplémentaires extérieurs. Hélène JUNQUA sollicite l'avis du Conseil sur leur positionnement.

Samuel CARRIOT demande à ce que les responsables associatifs soient formés à l'utilisation du défibrillateur.

Christian MARTINEAU et Thierry GAUTHIER approuvent cette idée et proposent de mettre en place des actions de formation en direction des responsables associatifs.

Lors de leur mise en place, il conviendrait de mettre en place des actions de sensibilisation visant à prévenir d'éventuelles dégradations.

Le Conseil Municipal adopte cette proposition.

Pour : 18

Abstentions : 1 (Nathalie ARNAULT)

11. Aide d'urgence : sinistrés de la tempête Xynthia

Hélène JUNQUA propose qu'une aide d'urgence soit accordée aux communes sinistrées par la tempête associant à cette demande Samuel CARRIOT.

Christian MARTINEAU souhaite que l'aide soit envoyée à une commune sous forme de matériel.

Thierry GAUTHIER propose une commune du POITOU-CHARENTES.

Valérie MARMIN est d'accord avec cette proposition et demande que l'aide se fasse à hauteur d'1€ par habitant.

Le Conseil municipal propose de prendre l'attache d'une des communes du marais poitevin pour connaître leurs besoins et d'accorder une aide de 3 000 € sous la forme d'acquisition de matériel qui serait envoyé sur place.

Le Conseil Municipal adopte cette proposition.

Pour : 18

Abstentions : 1 (Valérie DUMAS)

La séance est levée à 21h15.